

« Il faut sauver les Jeunes Entreprises Innovantes ! »

Le président d'honneur de France Biotech, Philippe Pouletty, en appelle au gouvernement et au Sénat pour modifier le projet de loi de finances pour 2011 (PLF 2011). Pour cet investisseur, il est impératif de préserver le statut des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI).

C.F. : Dans le débat à propos du projet de loi de finances pour 2011, la JEI concentre l'attention.

P.P. : Pas encore assez ! Pour la plupart des entreprises concernées, on parle d'une augmentation de 30 % à 40 % du coût de la masse salariale des chercheurs, avec moins de trois mois de préavis. C'est une catastrophe pour la trésorerie de ces PME, mais aussi pour l'emploi et la croissance. Outre la diminution des avantages JEI à partir de la quatrième année, deux dispositions dénaturent totalement le dispositif : le maximum salarial pour les chercheurs et, surtout, le plafond global de 105 000 € de réduction de charges sociales par société. Seules les toutes jeunes et les toutes petites JEI ne seront pas immédiatement touchées. On casse une dynamique et on détruit de facto un statut devenu extrêmement populaire.

C.F. : De fait, la mobilisation paraît sans précédent !

P.P. : Là encore, c'est vrai, mais cela reste largement insuffisant au regard des enjeux. En six ans, 2 200 sociétés sont devenues des JEI. On y trouve la fine fleur de l'entrepreneuriat français et étranger : nombreux sont les créateurs d'entreprises venus s'installer en France grâce à ce statut. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont déjà été créés, mais surtout il y a parmi elles des Google et des Genentech potentiels. Il suffit qu'une dizaine de JEI se transforment en grandes entreprises technologiques pour augmenter la croissance française d'un point ! Un quart des 500 principales



biographie

Ancien major de l'Institut Pasteur et chercheur à l'université de Stanford, l'immunologue Philippe Pouletty (52 ans, docteur en médecine) fait figure de père intellectuel de la Jeune Entreprise Innovante (JEI). Dès 1999, à son retour en France, il proposait au ministre des Finances d'alors un statut dont Dominique Strauss-Kahn retiendra le volet juridique, en créant la SAS. En 2003 et 2004, Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin se sont saisis de ses idées pour créer le statut fiscal de la JEI – aujourd'hui remis en cause – et l'Agence nationale de la Recherche (ANR). Depuis 2001, l'ancien chercheur a aussi trouvé le temps de cofonder Truffle Capital et quatre JEI : Deinove, Splicos, Carmat et Pharmext.

entreprises américaines étaient des PME, il y a vingt-cinq ans ; c'est 7 %, en Europe. En France, on n'a qu'un seul exemple : Dassault Systèmes. Personne n'aurait imaginé, dans un domaine plus médiatique et populaire, une mesure aussi contraire à l'intérêt général que la destruction de la JEI.

C.F. : Gardez-vous encore espoir ?

P.P. : Oui ! D'abord, l'innovation et les PME comptent des amis dans la Haute Assemblée, qui discute le projet de loi de finances à partir de cette semaine. Les sénateurs Adnot et Dominati ont déjà montré leur volonté de faire évoluer le PLF dans le bon sens. En outre, Valérie Pécresse, mais aussi les conseillers du président, ont pris la mesure du problème. Enfin, il me semble que l'on est en train de prendre conscience, à Bercy, des dommages économiques, industriels et sociaux que l'on risque de causer par ce qui ressemble plutôt à une maladresse qu'à un choix politique mûrement réfléchi. J'espère que le gouvernement lui-même pré-

sentera un amendement pour corriger cette aberration.

C.F. : Pourtant, les premières décisions de la commission des finances du Sénat ne vont pas dans ce sens...

P.P. : La commission des finances est revenue vers l'idée d'un rabot plus ou moins uniforme dans l'attente, ou l'espoir, d'un grand soir fiscal à moins d'un an d'une élection présidentielle. Comme toutes les figures politiques de premier plan, le rapporteur général Philippe Marini est contraint de prendre des décisions sans disposer d'instruments qui permettent d'en estimer au préalable les conséquences réelles. Par exemple, certains prétendaient que le crédit d'impôt-recherche compenserait la réduction des JEI. Mais les entrepreneurs et les commissaires aux comptes de dizaines de JEI ont chiffré l'impact – désastreux – du PLF après les amendements de l'Assemblée et de la commission des finances du Sénat. Parlons clairement : après avoir économisé 300 M€ sur le CIR, il est budgétairement légitime de reprendre 57 M€ pour préserver les JEI. Et il faut les sauver !

C.F. : N'y a-t-il pas, dans le PLF tel qu'il est, d'autres points à améliorer ?

P.P. : Bien sûr. L'extension du régime de minimis aux FIP et aux FCPI IR et le plafonnement à 1,5 M€ par entreprise de la loi Tépà donneraient un autre coup de massue aux PME. Parmi bien d'autres, les mesures comme l'amendement Carrez sur les sociétés holding animatrices témoignent aussi du manque de compréhension du sujet par le législateur. Mais il y a peu de chances que cela change – sauf pour le de minimis, qui se négocie à Bruxelles. Et pour les JEI : à condition de continuer à se mobiliser, on peut espérer une issue favorable. ■

Propos recueillis par Jean Rognetta